

PLU (Plan Local d'Urbanisme) d'ETEL

Le 20 décembre 2014, la mairie d'Étel a décidé la mise en œuvre d'une procédure de révision du plan d'occupation des sols (POS) en vue de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).

Le 30 août 2016, soit un peu moins de deux ans plus tard, après une étude et un certain nombre de consultations et de présentations dont deux réunions publiques le 12 décembre 2015 et le 28 mai 2016, le conseil municipal a dressé le bilan de la concertation avec le public et procédé à l'arrêt du PLU.

Le dossier complet est à la disposition du public et consultable en mairie.

Désormais, toute nouvelle observation du public devra être faite par le biais d'un courrier établi au nom de Madame ou Monsieur le commissaire enquêteur (avec copie à Monsieur le Maire d'Étel) à transmettre en mairie.

La mise à l'enquête publique de ce PLU est prévue au cours du mois de décembre 2016 et devrait durer 1 mois.

Une publicité appropriée sera assurée conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme

Où et comment va se passer l'enquête publique ?

L'enquête publique se déroulera à la mairie d'Étel où le public pourra consulter les documents du PLU. mis à disposition et pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur la registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Le public pourra également obtenir des renseignements concernant le PLU et faire oralement ces mêmes démarches (observations, propositions et contre propositions) lors des permanences du commissaire enquêteur. Nous vous ferons part des modalités plus complètes ainsi que des jours et heures des permanences du commissaire enquêteur dès que la mairie aura communiqué ces informations.